



**BULLETIN D'INFORMATION
MUNICIPAL – JUIN 2022**

Commune de Manonville

* La Préfecture nous informe que le département est déjà en **VIGILANCE SECHERESSE** depuis le 2 juin.

* **La FIBRE arrive enfin « chez nous »** ! Une réunion d'information aura lieu le **mercredi 22 juin à 18h30** à la salle polyvalente de DOMEVRE EN HAYE (33 rue de la Côte). Cette réunion a pour objectifs de présenter les avantages de la fibre optique et les modalités de raccordement, en présence des Fournisseurs d'Accès Internet.

* La municipalité ainsi que la Manonvilloise vous rappellent que **les Feux de la Saint-Jean auront lieu le 18 juin** au terrain de la salle des Chapelines. L'apéritif offert par la municipalité débutera à 19h suivi d'un repas tiré du sac, avec barbecue à disposition et possibilité d'acheter à la Manonvilloise boissons, glaces, popcorn, etc.

* Le conseil municipal rappelle les jours ouvrables et heures d'autorisation d'utilisation d'appareils susceptibles de gêner le voisinage : **JOURS OUVRABLES 8H00 – 20H00. SAMEDIS 9H00 – 12H00 et 15H00 – 19H00. DIMANCHES ET JOURS FERIES 10H00 – 12H00.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2022 :

Présents : DOHR Hervé, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud, WILLAUME Elvire

Excusés : BERNARD Claude, LECOMTE Nicolas.

(Pas de procuration pour ce conseil)

1 – DELIBERATION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE LA SECRETAIRE

8 voix pour l'embauche de Marion Fouyet.

2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLES E 362, 363 ET ZA 42

Il s'agit de la maison 22, rue Saint-Laurent et d'une parcelle de terrain. La commune n'exerce pas son droit de préemption.

3 - SUCCESSION M. BLATT

Des riverains seraient intéressés par ce bien : le maire doit se renseigner pour savoir s'il s'agit seulement du terrain, seulement de l'habitation ou des 2.

Dans un 1° temps, il serait judicieux de nettoyer les alentours et vider l'intérieur de l'habitation. Une proposition d'un RV sur place le 9 juillet à 8h30 est retenue, le conseil municipal fait appel à tous les habitants bénévoles pour nous aider. Une benne sera mise à disposition.

Une conseillère suggère d'utiliser le terrain pour construire un service technique de la commune (l'avantage étant d'avoir tout sur place). Dans ce cas, il faudra démolir et reconstruire.

Concernant l'habitation, le maire doit vérifier sur l'acte de vente la dénomination du bien : « ruine » ou « maison d'habitation », pour la vente.

Une autre question était demandée par un conseiller pour l'utilisation de l'argent résultant de la vente et de l'épargne, objets du leg fait par Claude Blatt à notre commune. Des idées ont été émises le 15 octobre dernier, reste la question du choix. Ce même conseiller demande de délibérer au prochain conseil du 6 juillet, entre 2 options : l'utilisation de ce leg fondu dans le budget ou affecter ce leg à un ou plusieurs projets.

4 - REGLEMENT SALLE DES CHAPELINES

Article 3 : Le règlement du solde sera demandé après la remise des clés par une facture émise par le Trésor Public et les 2 chèques de réservation (arrhes et caution) seront remis au locataire dès le règlement effectué.

Article 4 : La remise des clés est prévue le vendredi soir à partir de 17h. Toutefois, exceptionnellement, elle peut avoir lieu à partir de 14h sans facturation supplémentaire. Si elle se fait avant 14h, il y aura facturation d'une demi-journée supplémentaire.

Article 6 : Il est possible de louer les tables et les bancs, en option, appartenant à la commune, ainsi que les tonnelles (faire un mode d'emploi pour les monter).

Article 8 : Concernant les ordures, la poubelle de recyclage sera rentrée dans la salle et doit être vide et propre après la location. (Le locataire reprend le surplus de ses poubelles).

Les charges : Il faut redéterminer le prix du kw et délibérer sur une réévaluation du prix à facturer, au prochain conseil.

Bien loué : Ajouter le micro-ondes à disposition, et préciser que le D.A.E. (défibrillateur) est placé à la mairie, avec fléchage dans la commune à prévoir.

Nettoyage : le forfait nettoyage supplémentaire est applicable quel que soit l'appareil non nettoyé (four, WC, etc).

Suite à la visite A.P.A.V.E., des fils électriques fondus ont été mis en évidence et feront l'objet d'un point à revoir au prochain conseil. Un problème d'évacuation des eaux de la salle a été également soulevé, la mairie est en attente du devis de M. Génin.

Se pose également la question de la réévaluation du tarif de la location de la salle, ou non. Il serait bien de savoir comment se situent les locations des alentours pour des salles comparables comme Manoncourt, Bernécourt, Mandres. Le but est de rester à l'équilibre.

Un conseiller demande de revoir les priorités de tontes et rotofil autour de la salle tous les printemps/étés.

5 - QUESTIONS DIVERSES :

* S. I. S. (SYNDICAT INTER SCOLAIRE)

Elvire WUILLAUME est titulaire du S.I.S. et remplace Carine FABIE.

* FEUX DE SAINT-JEAN

La Manonvilloise n'a pas été prévenue directement de la date fixée au 18 juin, l'apprenant par le biais du bulletin d'information d'avril comme tous les habitants. Afin d'éviter un incident comme celui-ci, le conseil demande de dresser un calendrier dès le 1^o janvier de chaque année, de bloquer toutes les manifestations de la commune et de réserver la salle.

L'emplacement du feu a été revu sur place ce dimanche 5 juin avec quelques conseillers disponibles et le maire : il sera donc en contre-bas à gauche près du tas

actuel, et les tables et tonnelles seront placées également à l'arrière du terrain de foot.

La commune se charge d'acheter gobelets, charbon, apéritifs et serviettes, prévoit du gel hydroalcoolique et prévient la SACEM pour déclarer la musique diffusée par La Manonvilloise.

Un flyer vous parviendra afin d'organiser au mieux cette manifestation qui n'a pas eu lieu depuis 3 ans, nous aurons besoin **d'aide des habitants volontaires** pour constituer le feu avec les conseillers et les membres de l'association.

* **14 JUILLET**: Un apéritif sera servi à tous les habitants et ce sera l'occasion de remettre calculatrice ou dictionnaire pour les enfants rentrant en 6°.

* **UN CONSEILLER** demande de programmer une remise en état des tuiles du lavoir, de nettoyer le petit chemin rive gauche de l'Esch (un arbre est au milieu du chemin qui n'est pas fauché) et de revoir l'arrêté du RéhautMoulin (il y a des erreurs transcrites).

Il demande aussi pourquoi les drapeaux ne sont pas enlevés en dehors des dates officielles de pavoisement pour éviter de les abîmer.

Il demande également de revoir le règlement des affouages et pose la question du garant au sein du conseil auprès de l'O.N.F.

Il signale que depuis 2020, Lilian Chaumont conduit avec une habilitation CACES périmée, ce qui a valu aux communes concernées une formation initiale de 3 jours (au lieu de 2).

Une réunion PNRL a eu lieu à la salle des chapelines, non communiquée à l'ensemble du conseil.

La Fédération Française de Cyclo-tourisme organise sa semaine fédérale en 2023 à Pont-A-Mousson. Dans le cadre de cette semaine, des points d'accueil sont organisés autour de cette ville : Manonville et Noviant-aux-près ont été sollicités. Sans consulter son conseil municipal, le maire a décliné cette proposition pour la complexité de cette manifestation. Ce refus est vraiment dommageable pour l'image de notre village.

* **UN AUTRE CONSEILLER** propose son fer à souder pour réparer la barrière du Monument aux Morts démontée depuis longtemps.

* **UNE PROPOSITION** de faire nettoyer les panneaux électoraux par notre employée communale ainsi que son passage en salle des Chapelines pour aider Laurence (3h par mois de ménage) sera étudiée au prochain conseil, après avoir vérifié son contrat de travail.

* **LE POTEAU TELEPHONIQUE** endommagé devant chez Mme Defoug n'est toujours pas réparé, une conseillère suggère au Maire de contacter de nouveau ORANGE et LOSANGE.

* **UN CONSEILLER** demande à ce que Lilian nettoie les herbes le long des trottoirs. Le conseil rappelle également que chaque habitant est tenu de nettoyer devant chez lui.

* **DES PERSONNES** extérieures au village se plaignent de l'état du cimetière et demandent que le nécessaire soit fait rapidement pour le respect des personnes qui y reposent. Un mail a été adressé à la mairie à cet effet.

A noter que des jardinières plastique, etc., sont posées derrière la porte, alors que des containers sont prévus à cet effet.

* **UNE CONSEILLERE** propose que l'association du Sanctuaire 269 soit destinataire des bulletins municipaux pour une meilleure implication dans la vie du village, même si ces personnes ne sont pas domiciliées à Manonville.

La séance est levée à 23h09.

Le prochain conseil aura lieu le 6 juillet à 20h30.

Bulletin rédigé par Odile Lemoy, 1^{er} adjointe.